

4347.
D'ne Jone et my g'ne seigne fut Robert
gouy filz legitime de goffroy gouy et de
Isabelle Espeire aut par ains Robert g'vais et Is
Isabelle
1000

... octob' mil' sept' cent' soixante
... L. Coypu de son fils
... la chapelle de son corps au bon d'...
... de son corps au bon d'...
... le sacrement de mariage...
... mon premier...
... quillon Julien son laud' de son aut' qui m'...
... figure. P. Levoe 1663

83012

Le Roy en son Conseil
prouverant que les Juifs de la ville de
Rouen ont fait par eux mesmes
et par leurs procureurs et autres
personnes de leur faction
plusieurs fautes et delictes
contre le Roy et son Conseil
et contre la ville de Rouen
et les habitants d'icelle
par lesquels ils ont fait
souffrir de grandes pertes
et dommages à la ville
et aux habitants d'icelle
et ont fait plusieurs autres
maux et delictes
par lesquels ils ont fait
souffrir de grandes pertes
et dommages à la ville
et aux habitants d'icelle

Le Roy en son Conseil
a ordonné que les Juifs de la ville de
Rouen soient contraints de payer
à la ville de Rouen
une somme de mille livres
pour réparation des pertes
et dommages par eux
faits et soufferts
et pour satisfaction
des autres delictes
par eux commis
et soufferts
par lesquels ils ont fait
souffrir de grandes pertes
et dommages à la ville
et aux habitants d'icelle

Le douzeiesme Jour de Nou Ambu an p^m mil six
cent quattu-vingt dix a est^e entret au hault du milieu
de la chappelle St Louis le coupe de p^m ambu
ambaud de cede ala metairie de feu de Robt^e goudy
age d'environ soixante quinze ans confesse par
monsieur foumet p^m feu du p^m au Comoy
gessioy p^m Jan goudy sa fille Symon^e Jan
foumet p^m autree qui ont dit sur saouin signe.

Le treizieme du mesme Jour par
Le douzeiesme Jour de gl^e mil six cent